

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 6

## Liste des Emplacements Réservés

Commune de Saint Martin de Crau



Dossier d'APPROBATION  
Conseil Municipal du 27 juin 2019

altereo



**Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Martin de Crau**

<b>Nom du fichier</b>	<b>Liste des emplacements réservés</b>
<b>Version</b>	mai 2019
<b>Rédacteur</b>	Adèle CHAIZE-RIONDET
<b>Vérificateur</b>	Véronique HENOCQ-COQUEL
<b>Approbateur</b>	Véronique HENOCQ-COQUEL

## I - Emplacements réservés pour des voiries départementales

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
1	RD 27 - Aménagement et déviation Emprise 20 m sur 1,500 km	Commune	30 000
2	Elargissement entre la RD 83 et la RD 83b Emprise 30 m sur 1700m (Chemin du Mas de Perrot)	Département	50 000

## II - Emplacements réservés pour des voies communales

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
<b>A - VOIES A CREER OU ELARGIR</b>			
<b><u>1 - Chef- lieu</u></b>			
3	Prolongement de l'avenue Pierre Mendès France et raccordement au rond point Emprise 20 m sur 240m	Commune	4 800
4	Voie nouvelle entre l'avenue des Alpilles et l'avenue Jean Jaurès : chemin de Fléchon (parcelles AV 71 en partie, AV 75 et 76 en totalité) Emprise 6 m sur 250 m	Commune	1 500
<b><u>2- Zones d'activités</u></b>			
5	Voie nouvelle entre la zone Ecopole et la ZI du Bois de Leuze + giratoire Emprise 20 m sur 1,500 Km + 1400 m <sup>2</sup>	ACCM	31 700
<b><u>3 - Caphan</u></b>			
6	Aménagement de la rue des Pins Emprise 10m sur 910m	Commune	9 100
7	Aménagement du chemin des Carêmes Emprise 5m sur 370m	Commune	1 850
6	Aménagement de la rue des Pins Emprise 10m sur 910m	Commune	9 100
7	Aménagement du chemin des Carêmes Emprise 5m sur 370m	Commune	1 850
8	Aménagement de la rue du Mas de Roche et de la rue des		

	<b>Félibres</b> Emprise 10m sur 1,500 Km	Commune	15 000
9	<b>Aménagement de la rue du Bois de Boulogne</b> Emprise 10m sur 475m	Commune	4 750
10	<b>Aménagement de la voie entre la rue du Mas de Roche et l'ER n°20</b> Emprise 5m sur 240m	Commune	1 200
11	<b>Prolongement du Chemin du Mas de Deville jusqu'à l'emplacement réservé n°13</b> Emprise 10m sur 200m + 142m	Commune	8200
12	<b>Création d'une voie nouvelle entre la rue du Bois de Boulogne et l'ER n°18 + aménagement du carrefour entre la rue du Bois de Boulogne et la rue du Mas de Roche</b> Emprise 10m sur 730m	Commune	7300
13	<b>Création d'une voie nouvelle entre l'ER n°11 et la rue des Félibres</b> Emprise 5m sur 200m	Commune	1000
14	<b>Aménagement d'une voie entre l'ER n°18 et 20</b> Emprise 5m sur 110m	Commune	580
15	<b>Aménagement d'une voie entre la rue des Pins et la rue des Figuiers</b> Emprise 5m à 8m sur 367m	Commune	2 500
<b><u>4 - Mas de l'Ormeau (Moussier) - Les Angelets</u></b>			
16	<b>Elargissement du chemin du Pavillon</b> Emprise 8 m sur 750 m	Commune	6 000
17	<b>Aménagement du chemin de l'Ormeau</b> Emprise 8 m sur 620 m	Commune	4 960
18	<b>Chemin des Angelets</b> Emprise 8 m sur 1700 m	Commune	13 800
<b>B - CHEMINEMENTS PIETONS OU DEUX-ROUES</b>			
<b><u>1 - Chef- lieu</u></b>			
19	<b>Petite roubine du Salat (cheminement et fossé) entre l'avenue de Saint Roch et l'avenue des Alpilles (parcelle AM 82)</b>	Commune	4 000
20	<b>Entre l'avenue des Alpilles et le centre commercial du Logisson (Partie de la parcelle AW 131)</b> Longueur 250 m, largeur 4 m	Commune	1 000
21	<b>Entre l'avenue des Alpilles et la rue de l'Espigaü (Partie des parcelles AT 278 et 279)</b>	Commune	100

	Longueur 25 m, largeur 4 m		
22	<b>Entre l'avenue César Bernaudon et la rue des Romarins (chemin et fossé)</b> Longueur 370 m, largeur 6 m	Commune	2220
23	<b>Création d'un chemin piéton entre la rue des Barigoules et la rue des Cyprès</b> Parcelle BE 86 en totalité	Commune	145
24	<b>Le long de l'avenue Marcel Pagnol</b> Emprise 20 m sur 610m	Commune	12 200
25	<b>Le long de l'alignement de Chênes au sud du secteur « Les Colonnes »</b> Emprise 6 m sur 345m	Commune	2070
26	<b>Entre la rue des Gardians et la place des anciennes arènes</b> Emprise 4m sur 33m	Commune	132
27	<b>Entre l'avenue Marcel Pagnol et l'avenue Marcellin Berthelot (zone du Cabrau / zone Ecopôle)</b> Longueur 583m, largeur 3m	Commune	1 749
<b><u>2- Caphan</u></b>			
28	<b>Le long de l'élément paysager P28</b> Emprise 4m sur 345m	Commune	1 400
29	<b>Le long de l'élément paysager P31</b> Emprise 4m sur 575m	Commune	2 300
30	<b>Le long de l'élément paysager P33</b> Emprise 4m sur 550m	Commune	2 200
<b><u>3 - Zone rurale</u></b>			
31	<b>Chemin de la Chapelette (fossé de Perrot)</b> Emprise 8 m sur 1500 m	Commune	12 200
32	<b>Chemin de la Chapelette + bras de décharge de la Chapelette (Gestion des Eaux Pluviales)</b> Emprise 6 à 20m sur 4700 m	Commune	61 480
33	<b>Chemin station d'épuration / ville</b> Largeur 6 m, longueur 500m	Commune	3 000

### **III Emplacements réservés pour l'assainissement, l'eau potable et le pluvial**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
34	<b>Les Angelets</b> Emprise 6 m sur 330 m	Commune	2 000
35a 35b	<b>Le Rouiron au Mas de Moussier</b> Emprise 8 m sur 1 250m	Commune	10 000
36	<b>Mas de Moussier vers la RD 83 (écoulement pluvial)</b> Emprise 6 m sur 280 m	Commune	2 100
37	<b>Maillage lotissement les Hameaux du Soleil / rue Alphonse Daudet</b> Parcelles BE 327-328-329-330 Emprise 6 m sur 67 m	ACCM	2 400
38	<b>Petite roubine de Raillon (entre RD 83b et Chapelette)</b> Emprise 6 m sur 1700 m	Commune	5 600
39	<b>Bassin de rétention (parcelle AM 80 en partie)</b>	Commune	21 900
40	<b>Bassin de rétention (parcelle AM 87 en partie)</b>	Commune	21 300
41	<b>Sécurisation digue du réseau d'irrigation</b>	Commune	29 069
42	<i>Réfection et exploitation du réseau existant</i>	Commune	2 358
43	<b>Déplacement forage Lion d'Or (cohérence étude symcrau)</b>	Commune	24 244
44	<b>Création bassin de rétention + fossé de la Lieutenante</b>	Commune	43 492
45	<b>Création bassin de rétention + fossé de la Lieutenante</b>	Commune	18 298
46	<b>Bassin de rétention + élargissement fossé</b>	Commune	151 606
47	<b>Bras de décharge chapelette aval + bassin de compensation</b>	Commune	134 211
48	<b>Nouveau bassin de rétention/infiltration</b>	Commune	59 217
49	<b>Aménagement en lien avec la gestion des eaux pluviales</b>	Commune	48 939
50	<b>Déplacement et recalibrage fossé est Caphan</b>	Commune	3 068
51	<b>Nouveau bassin de rétention/infiltration</b>	Commune	16 197
52	<b>Nouveau bassin de rétention/infiltration</b>	Commune	16 149

53	Nouveau bassin de rétention/infiltration	Commune	17 044
54	Nouveau bassin de rétention/infiltration	Commune	14 692
55	Recalibrage fossé	Commune	3 700
32	Bras de décharge Chapelette + Cheminement	Commune	61 480
19	Petite roubine du Salat (cheminement et fossé) entre l'avenue de Saint Roch et l'avenue des Alpilles (parcelle AM 82)	Commune	4 000

#### **IV Emplacements réservés pour des équipements publics**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
<b>1 - CHEF-LIEU</b>			
56	Équipement public à destination de l'enfance	Commune	3 900
57	Réservation pour aire d'accueil des gens du voyage	Commune	4 200
<b>2 - ZONE RURALE</b>			
58	Piste de vitesse	Armée de l'air	1 366 100
<b>3 - ZONE INDUSTRIELLE</b>			
59	Réseaux publics Emprise 8 m sur 300 m	ACCM	2 300
60	Création d'une plateforme multimodale	ACCM	32 900